

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-164 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Communication du rapport d'activité du SITOM Nord Isère pour 2023

M. André MOINGEON, vice-président, présente le rapport d'activité du SITOM Nord Isère pour 2023.

Le SITOM Nord Isère est un syndicat mixte de traitement des ordures ménagères. Il dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers localisée à Bourgoin-Jallieu (38). Le syndicat couvre un périmètre d'un peu plus de 405 000 habitants. La CCPA adhère au SITOM pour dix communes du sud de son territoire (territoire de l'ex communauté de communes Rhône – Chartreuse de Portes), soit environ 4 941 habitants.

En 2023, l'UVE a accueilli, 161 155 tonnes de déchets, tonnage en baisse de 6 % par rapport à 2022. 157 591 tonnes ont été incinérées. Les sous-produits d'incinération ou résidus solides après incinération se sont élevés à 38 356 tonnes, soit 24 % du tonnage incinéré. Il s'agit pour 29 522 tonnes de mâchefers, 2 409 de métaux (ferreux et non-ferreux) et 6 425 de résidus de fumées d'incinération.

Pour le compte de la CCPA, le SITOM assure le traitement des ordures ménagères collectées sur les 10 communes adhérentes, soit 626 tonnes, sur l'année 2023. En complément, il a assuré le traitement d'une partie des encombrants broyés de la CCPA, soit 2 773 tonnes. 385 tonnes de refus de tri issus du centre de tri TRIVALO69 ont également été traitées.

Le fonctionnement est en deçà des capacités de l'équipement, en raison de travaux d'entretien et de modernisation des fours planifiés sur le second semestre 2023 ainsi que de plusieurs arrêts imprévus de lignes.

.../...

L'unité de valorisation énergétique produit à la fois de la chaleur, via un réseau de chaleur urbain, et de l'électricité. Une valorisation par production d'hydrogène est actuellement à l'étude.

La contribution, en 2023, s'élevait à 130 € HT la tonne d'OMR (dont 118 € de coût de traitement et 12 € de TGAP), sans contribution à l'habitant. Le coût de traitement a baissé de 1,7 % par rapport à 2022 (- 2 € par tonne), la TGAP quant à elle a augmenté de 9,1 % (+ 1 €).

Pour les encombrants, le coût de traitement est de 104 € HT dont 12 € de TGAP (en 2022 : 89 € HT dont 11 € de TGAP, soit une augmentation de 18 % sur le coût de traitement seul).

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du SITOM Nord-Isère pour 2023.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

